

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

COVIVIO

Société anonyme au capital de 334 870 404 €
Siège social : 18 avenue François Mitterrand - Metz (57000)
RCS Metz : 364 800 060
Siret : 364 800 060 00287

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUILLET 2026

Le lundi 20 juillet 2026 à 11 heures, le Conseil d'administration (ci-après le « **Conseil** ») de Covivio (ci-après la « **Société** ») s'est réuni au [REDACTED] sur convocation de son Président, M. Jean-Luc BIAMONTI, à l'effet de statuer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

[...]

M. Jean-Luc BIAMONTI préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate que tous les administrateurs en exercice sont présents ou représentés. Le quorum de moitié permettant les délibérations régulières du Conseil est donc atteint, et le Conseil peut par conséquent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant [...]

Début de l'extrait

VII. Compte-rendu du Comité des Rémunérations et des Nominations (CRN) du 16 juillet 2026

[...]

Après en avoir délibéré, et sur recommandation du CRN, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de renouveler par anticipation le mandat de Directeur Général de Christophe KULLMANN, à compter du 1^{er} janvier 2027 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2031 à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030 ;
- décide de ne pas renouveler le mandat de Directeur Général Délégué d'Olivier ESTEVE, qui expirera donc le 31 décembre 2026 ;
- décide, sur proposition du Directeur Général, de nommer Alexei DAL PASTRO en qualité de Directeur Général Délégué de Covivio, à compter du 1^{er} janvier 2027 et jusqu'au 31 décembre 2030 ;
- décide, sur proposition du Directeur Général, de nommer Aude GRANT en qualité de Directrice Générale Déléguée de Covivio, à compter du 21 septembre 2026 et jusqu'au 31 décembre 2030 ;
- décide, en accord avec le Directeur Général, qu'Alexei DAL PASTRO et Aude GRANT auront tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société, et rappelle qu'ils disposeront, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général [...]

Fin de l'extrait

Pour extrait certifié conforme
Yves Marque
Secrétaire du Conseil

